

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 02.04.99.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 06.10.00 Bulletin 00/40.

56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71) Demandeur(s) : MERCIER PIERRE JEAN JACQUES
— FR.

72) Inventeur(s) : MERCIER PIERRE JEAN JACQUES.

73) Titulaire(s) :

74) Mandataire(s) : CABINET MAREK.

54) CAGE DE BUT DE FOOT DE PETITES DIMENSIONS BLOQUANT DANS SON FILET-NASSE, LE BALLON TIRE DANS UN SENS OU DANS L'AUTRE.

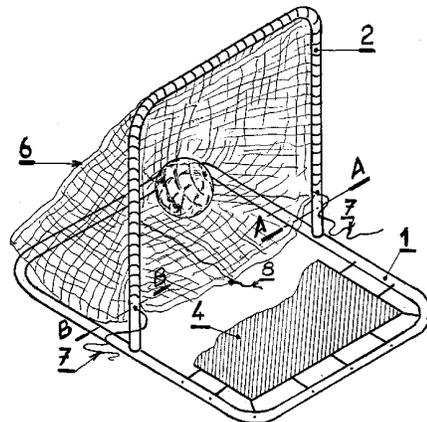
57) Dispositif permettant la réception d'un ballon de foot dans une cage de but de petites dimensions.

Sur un tir très fort décoché à deux mètres de la cage, par l'avant comme par l'arrière, le dispositif amortit et bloque le ballon dans les mailles du filet (nasse).

L'invention concerne un dispositif non fixé au sol, stable, portable et modulaire.

Il est constitué d'une arche (2) solidarisée à une embase (1) permettant la tenue sur les trois axes, et sur laquelle vient se fixer le filet-nasse (6).

Le dispositif selon l'invention est destiné au jeu de "bal-le-aux-pieds", baptisé "free-foot".



La présente invention concerne un dispositif servant de cage de but à un jeu de "balle - aux - pieds". Le dispositif est modulaire, portable et stable. La cage de but est simplement posée sur le sol : elle ne doit pas être fixée pour des raisons de sécurité. Sur un tir très fort décoché à deux mètres de la cage, par l'avant comme par l'arrière : le dispositif amortit et bloque le ballon dans les mailles du filet (nasse). Si le tir décoché heurte l'une des barres : la cage de but ne se renverse pas, et ne se déplace pas.

Au filet (2m x 1m) sont adjoints trois "bouts": le "bout" médian permet de transformer le filet en nasse, les deux bouts latéraux servent au traçage de la zone protégeant la cible (s'il n'existe aucun pré traçage utilisable sur le terrain de jeu : utilisation des ronds tracés sur un terrain de basket-ball).

Les dessins annexés illustrent l'invention. La figure 1 représente les pièces métalliques du dispositif : l'arceau de la cage de but (2) qui est emboîté sur une base (1), ainsi que le filet (6) avec ses trois "bouts", deux "bouts" latéraux (7,7) et un "bout" médian (8). Les deux tétons d'emboîtement (3,3), soudés verticalement sur le milieu des deux largeurs de la base, permettent de solidariser les deux pièces métalliques. Les deux "bouts" latéraux au filet (7,7) sont enfilés dans le trou de la goupille élastique (5) fixée dans chacun des montants verticaux de l'arceau, cette opération se faisant de l'intérieur vers l'extérieur et se terminant à cet endroit par l'exécution d'un nœud de "huit". La partie du "bout" restant (1m50) peut servir d'outil de traçage pour la zone protégeant le but.

En référence à ces dessins, le dispositif (ce n'est qu'un exemple de réalisation) comporte trois pièces, dont deux pièces métalliques fabriquées avec un tube (35 – 3,5) de 6 mètres de longueur.

- un arceau : 2,50 m du tube permettent de fabriquer cette partie verticale de la cage de but. Après fabrication, compte tenu des courbures, la largeur extérieure du but fait 108 cm, sa hauteur mesure 81 cm.
- une base : les 3,50 m de tube restant servent à la fabrication de la base, de forme rectangulaire (108 x 81cm). Au rangement, l'arceau se superpose à la base.
- un filet : de forme rectangulaire (2mx1m), les mailles de la longueur supérieure sont enfilées dans l'arceau, et les bouts latéraux après passage dans le trou de la goupille servent à sa fixation sur cet arceau. Le bout médian sert de laçage pour la longueur inférieure pliée en deux. Cette opération transforme ce filet en "nasse à ballon" dans les deux sens, par l'avant comme par l'arrière.

Selon des modes particuliers de réalisation :

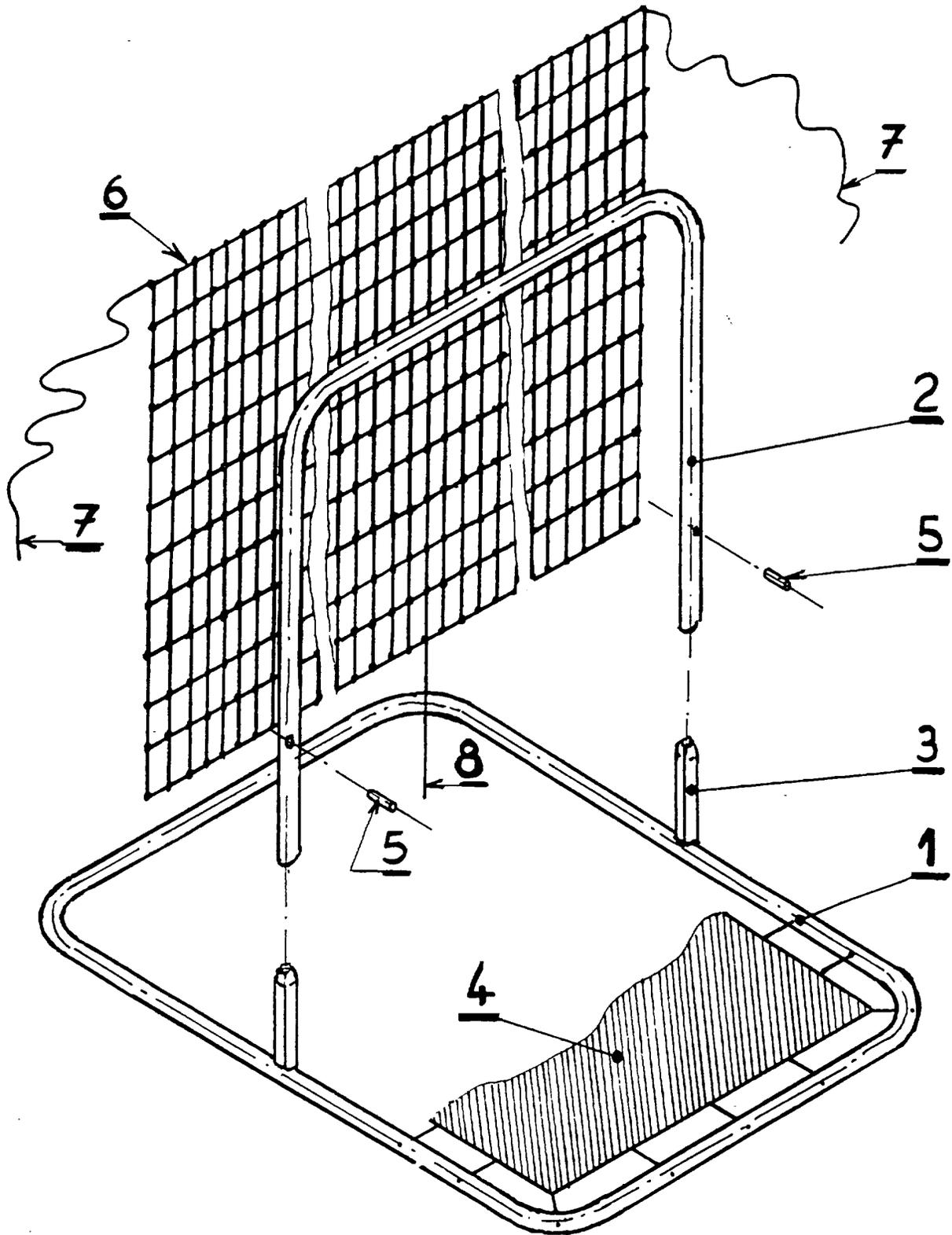
- 5 • le mode articulé peut se substituer à l'emboîtement : pour la réalisation en tube métallique, chaque moitié de la base peut-être articulée sur l'arceau vertical. L'utilisation de cette articulation favorisera transport et rangement.
- 10 • si le jeu proposé se pratique sur le sable (jeu de plage), la matière plastique peut-être utilisée pour la fabrication de l'arceau et de la base : sachant que sur cette dernière sera fixée une toile, sur laquelle sera déposé du sable en poids suffisant (figure 1)
- 15 • ce jeu pouvant se pratiquer à des âges différents (des poids de corps entraîneront une force de frappe plus importante) il est nécessaire de pouvoir moduler le lestage de la cage de but. A cet effet, il est possible de remplacer la base par deux récipients plastiques remplis d'eau (de 30 à 50 litres), dans ces deux pièces plastiques viendra s'encaster la barre horizontale fermant l'arche (figure 3). Ce mode de fabrication facilitera le transport de la cage de but, ainsi que son lestage.

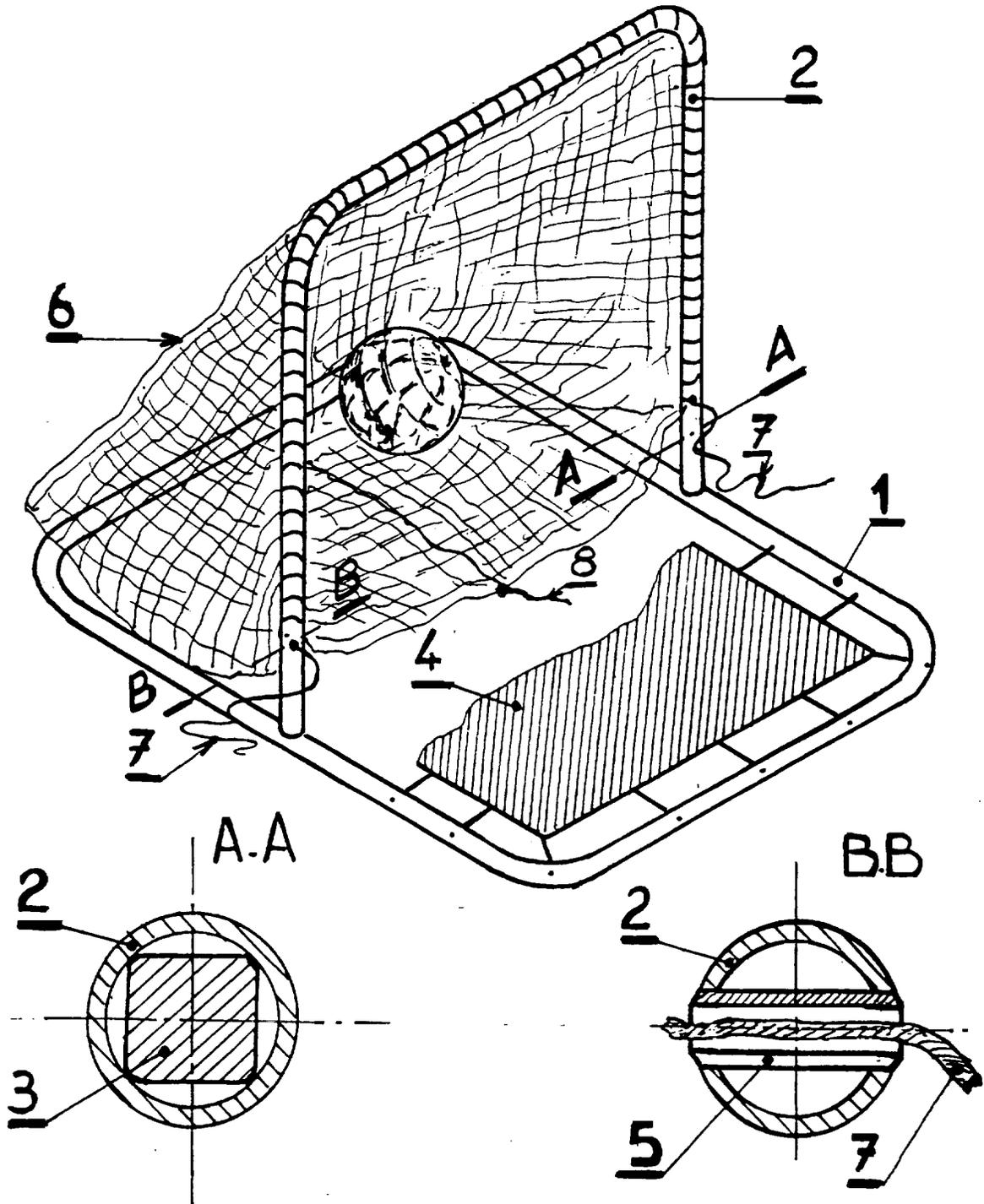
La figure 2 en illustrant un mode particulier de l'invention, montre comment fonctionne la nasse à ballon, ballon qui peut-être tiré dans un sens ou dans l'autre de la cage de but. Le "bout" latéral (7) s'engage dans l'orifice central de la goupille élastique (5) (coupe BB) pour fixer le filet à la base de chacun des deux montants verticaux de l'arceau. Toute la structure filet pend selon le plan frontal de l'arceau et couvre toute la surface du but, captant ainsi le ballon qui sera bloqué au fond de la nasse. Le filet (6) une fois fixé sur l'arceau (2) s'engage sur les deux tétons d'emboîtement (3,3). L'usinage de la partie supérieure de ces deux tétons permet un emboîtement facile de l'arceau, tout en préservant

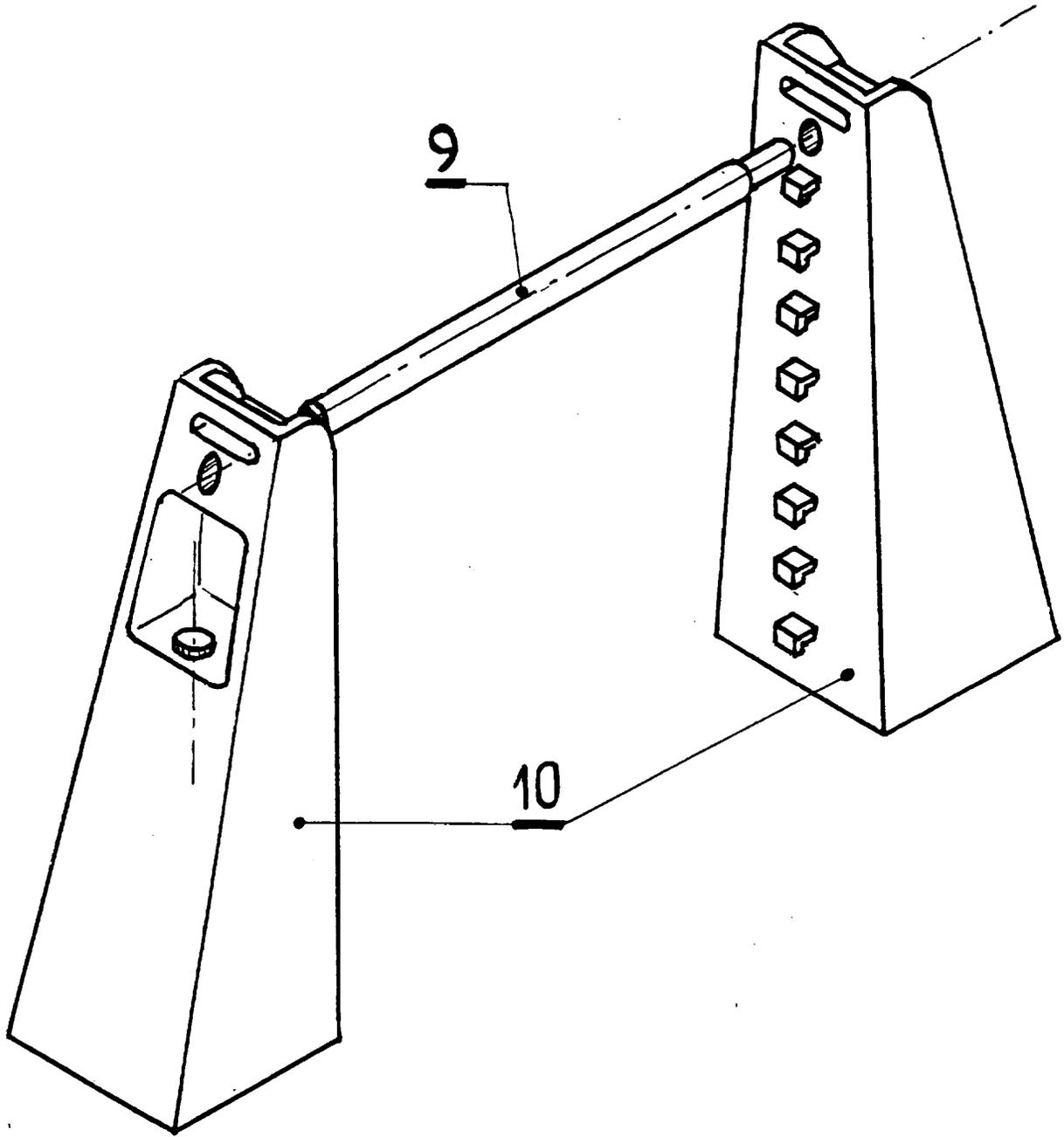
25 une solidarité ferme avec la base (1) (coupe AA)

REVENDEICATIONS

- 1.) Dispositif permettant la réception d'un ballon dans une cage de but, caractérisé en ce que cette cage comporte un arceau (2) sous la forme d'une arche pouvant être équipée d'un filet (6) permettant l'introduction du ballon soit dans un sens ou dans l'autre, et solidarisé à une embase (1) permettant la tenue sur les trois axes (en force et moment) grâce à sa forme et à son système de lestage.
- 2.) Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce qu'il comporte trois parties : un base (1), un arceau emboîtable (2,3) et un filet (6) jouant le rôle de "nasse à ballon".
- 3.) Dispositif selon la revendication 2 caractérisé par une base articulée et non plus emboîtée.
- 4.) Dispositif selon les revendications 1 et 2 caractérisé par l'utilisation de toute matière métallique ou plastique.
- 5.) Dispositif selon les revendications 2 et 4 caractérisé par l'adjonction d'une toile (4) à la base de la cage de but, permettant un lestage en tant que jeu de plage, ou servant de support publicitaire.
- 6.) Dispositif selon les revendications 1 et 4 caractérisé par la conception d'une arche, comprenant une barre horizontale (9) encastrée dans deux montants (10,10) verticaux plastiques remplis d'eau (figure 3).







INSTITUT NATIONAL

RAPPORT DE RECHERCHE
PRELIMINAIRE

N° d'enregistrement
national

de la

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FA 574263
FR 9904362

PROPRIETE INDUSTRIELLE

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X	US 5 558 338 A (TAUB) 24 septembre 1996 (1996-09-24)	1,2,4
A	* le document en entier *	6
X	US 3 820 787 A (HEINBIGNER) 28 juin 1974 (1974-06-28)	1,2,4
Y	* le document en entier *	5
Y	US 5 088 740 A (PETERSON) 18 février 1992 (1992-02-18) * colonne 3, ligne 10 - ligne 28; figures 1-5 *	5
X	US 4 456 251 A (BALAZ) 26 juin 1984 (1984-06-26) * colonne 2, ligne 31 - ligne 61; figure *	1-4
X	US 5 722 905 A (BIDELMAN) 3 mars 1998 (1998-03-03) * le document en entier *	1-4
X	US 5 269 527 A (NOVAL) 14 décembre 1993 (1993-12-14) * le document en entier *	1,2,4
X	PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 1996, no. 04, 30 avril 1996 (1996-04-30) & JP 07 323103 A (HIDENORI SAITO), 12 décembre 1995 (1995-12-12) * abrégé *	1,4,6
A	US 4 786 053 A (BARNES, JR.) 22 novembre 1988 (1988-11-22) * le document en entier *	1,2,4,6
A	US 4 842 284 A (RUSHING ET AL.) 27 juin 1989 (1989-06-27)	

DOMAINES TECHNIQUES
RECHERCHES (Int.CL.6)

A63B

3

EPO FORM 1503 03.82 (P04C13)

Date d'achèvement de la recherche

Examineur

10 décembre 1999

Williams, M

CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES

X : particulièrement pertinent à lui seul
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un
autre document de la même catégorie
A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication
ou arrière-plan technologique général
O : divulgation non-écrite
P : document intercalaire

T : théorie ou principe à la base de l'invention
E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure
à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date
de dépôt ou qu'à une date postérieure.
D : cité dans la demande
L : cité pour d'autres raisons
& : membre de la même famille, document correspondant